

24 présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise. **Domessin** : Mme ANDRE Valérie, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mme PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

08 Pouvoirs : M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine, M. CAGNIN Georges à Mme SAUNIER Elise, Mme HERRAULT Françoise à Mme ANDRE Valérie, Mme MADELON Caroline à M. LESAGE Claude, M. LARDE Alain à M. PERROT Alain, Mme COUDURIER Françoise à M. PARAVY Jean-Claude, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, Mme MESTRALLET Nadège à Mme PICARD Marie-France

03 Absents : Mme YACONO Céline, M. BILLON Pierre, M. CORMIER Philippe.

Participation des agents : M. Stéphane MARTINOTTI, DGS.

Vérification du quorum : Le Président constate le quorum.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2023 : Il est approuvé à l'unanimité.

M. Philippe VITTOZ souhaite que la mention suivante (page 15, informations diverses) soit complétée : « M. Philippe VITTOZ rappelle que les communes sont au courant de ces nouveautés depuis la semaine précédant le dernier Bureau communautaire et que personne n'a jugé bon de d'évoquer cette information. Il quitte la séance. »

Il rappelle que Paul REGALLET et lui-même ont été informés le jeudi suivant le Bureau communautaire. Cela est confirmé par M. le Maire de S^t Genix-les-Villages qui n'avait pas trouvé le message suffisamment clair et s'est rapproché de Mme DRECLERC (comptable publique). Le Maire de Pont de Beauvoisin, Christian BERTHOLLIER, confirme n'être au courant de rien. M. Philippe VITTOZ lui demande de confirmer puis quitte la séance suite à la réponse négative de M. le Maire de Pont de Beauvoisin.

Il souligne que son départ fait suite à l'absence de transparence des Maires pour porter à connaissance de l'assemblée les nouveaux éléments connus depuis de nombreux jours.

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Claude PARAVY est élu à l'unanimité.

A)-Intervention :

TEPOS – Présentation de la prime chaleur renouvelable, M. Côme GEROUDET, chargé de mission TEPOS ;

Pour la mise en œuvre de la Prime chaleur renouvelable Grand Lac a accepté le partenariat avec l'Avant-Pays Savoyard qui n'avait pas la taille critique pour participer à l'appel à projet. Seules les intercommunalités de plus de 75 000 habitants le pouvaient.

L'appel à projet Prime chaleur renouvelable Grand Lac – Avant-Pays Savoyard a pour objectif la production supplémentaire de 7,3 GWh/an (120 projets sur des mairies ou écoles de 500m², et 460 logements), l'accompagnement de 25 projets dont 6 projets solaires thermique ou géothermie.

L'ADEME apporte une aide aux travaux et études de 4,5M€. Les études peuvent faire l'objet de financement de 50 à 70%, les travaux jusqu'à 60%.

Les particuliers sont exclus. Toutes les personnes morales disposant d'un SIRET peuvent en bénéficier. Les entreprises, les SCI, les agriculteurs sont éligibles.

M. Philippe VITTOZ fait confirmer l'éligibilité des SCI pour les locations aux particuliers ? M. Côme GEROUDET le confirme.

La règle d'attribution des fonds est celle du « Premier arrivé, premier servi » jusqu'à épuisement du fond. Le territoire renégociera avec l'ADEME en cas d'épuisement du fond.

M. Daniel PEYSSONNERIE demande si les panneaux à double vocation photovoltaïque et thermique sont finançables via ce fond ? La question sera posée à l'ADEME.

M. Jean-Claude PARAVY demande si les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont éligibles ? *A priori* oui, au titre des études préalables.

Chambre d'agriculture – Présentation du projet de SCIC Ceinture verte ;

La SCIC Ceinture verte vise l'objectif de favoriser l'installation de maraîchers sur le territoire pour limiter le déficit de production alimentaire locale pour nourrir la population.

M. Philippe VITTOZ indique que la foncière va acquérir du terrain pour le céder à un exploitant. Que se passe-t-il en cas de mauvais résultats de l'exploitant ?

M. Gilbert GUIGUE indique que la foncière portant le foncier pour 5 ans *minimum*, l'activité du maraîcher peut se pérenniser. Sinon, les garanties SAFER s'appliquent.

M. Philippe VITTOZ regrette que la participation des associés n'est pas similaire à la répartition des droits de vote. Le monde agricole participe bien moins que les collectivités et dispose tout de même de 50% des droits de vote.

M. Gilbert GUIGUE indique que la chambre d'agriculture a demandé cette seule condition pour participer.

Il rappelle que les opportunités d'achat et d'installation sortiront du comité local d'information foncière (CLIF), en cours de constitution pour l'Avant-Pays Savoyard. Ainsi, la maîtrise reste au niveau du territoire.

M. Philippe VITTOZ s'étonne que les représentants des intercommunalités seront ceux qui les représentent à l'EPFL ?

M. Frédéric DELATTRE, responsable du service Agriculture du conseil départemental, précise qu'il y aura une élection au sein du collège des EPCI. Le statut de représentant d'une intercommunalité à l'EPFL ne sera pas obligatoire.

M. Christian CEVOZ-MAMI demande si dans les autres départements la SCIC ne concerne que du maraîchage ? La réponse est oui.

M. Paul REGALLET se demande si le lait ne va pas finir par devenir une production déficitaire ? Comment assurer l'approvisionnement des coopératives du territoire ?

M. Gilbert GUIGUE précise que le CLIF permettra de traiter ces sujets et de ne pas créer de déséquilibres.

M. Philippe VITTOZ demande ce qu'est que le groupe Ceinture Verte ? Il lui semble que le groupe dispose également de filiales liées à des sujets n'ayant rien à voir avec l'agriculture...

Les services de la chambre d'agriculture et du conseil départemental s'en assureront.

M. Paul REGALLET regrette que plus un agriculteur ne soit présent au conseil communautaire. Ils sont également de plus en plus rares dans les conseils municipaux.

B)-Discussion autour des thèmes suivants :

Ajout d'une délibération Petite enfance / Enfance Jeunesse : Mme la Vice-présidente Marie-France PICARD explique qu'une rectification doit être apportée à la délibération n°2023_04_18_14 adoptée le 18 avril 2023.

L'ensemble des conseillers présents et représentés accepte l'ajout de la délibération à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président

01-Approbation de la mise en œuvre d'une OPAH ;

Mme Armelle DEVINANT, directrice du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) présente aux conseillers le contenu de la convention valant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à intervenir avec l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH).

Mme Armelle DEVINANT rappelle que les 3 premières OPAH – Avant-Pays Savoyard ont permis de rénover 1 000 logements. La dernière s'est achevée en 2020. Il est question de repartir pour 3 ans. L'opération traitera la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, l'adaptation des logements pour assurer l'autonomie des personnes face au vieillissement et au handicap, l'accompagnement des copropriétés.

L'objectif est de rénover 170 logements.

L'ANAH apporte 1 757 216,00€ au projet, les communautés de communes et le SMAPS apportent 292 200,00€.

Environ 10% de la population de l'Avant-Pays Savoyard est concernée. Pour mémoire, 11% de la population de Val Guiers dispose de revenus la positionnant sous le seuil de pauvreté.

En Avant-Pays Savoyard 106 personnes adressent régulièrement des demandes d'aides financières pour payer des factures énergétiques. Le territoire compte 2400 ménages de plus de 75 ans.

La nouveauté de cette OPAH vient de la possibilité d'accompagner les copropriétés. Seules 1/5^e de celle-ci sont immatriculées.

La mission confiée à un opérateur spécialisé poursuivra également l'objectif de sécurisation du dispositif de mise en location pour garantir les droits des propriétaires bailleurs.

Mme Armelle DEVINANT rappelle que 1000 logements sont vacants sur l'Avant-Pays Savoyard. Ils sont souvent dans un état trop vétuste et dégradé pour accueillir dignement des occupants.

L'opérateur chargé de l'OPAH sera le point d'entrée de toutes démarches de rénovation/adaptation de l'habitat. Avant même le service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH) porté par le conseil départemental.

Pour rappel, le vote du budget primitif pour 2023 a intégré les crédits de 14 800,00€ nécessaires à l'exécution de la présente convention. Ces crédits seront encore nécessaires 2 ans (durée de la convention).

M. Philippe VITTOZ remarque que le public cible est le même que lors des dernières OPAH. Son volume ne diminue-t-il pas ? Mme Armelle DEVINANT explique que le stock de ce type de logement est important et les difficultés sont loin d'être réglées.

M. Philippe VITTOZ demande à obtenir les chiffres datant de la fin de l'OPAH précédente. Il s'agit en effet du même type de public car c'est le seul public pris en charge par l'ANAH. Les élus du SMAPS ont fait le choix de concentrer les efforts sur les foyers les plus défavorisés. Une quarantaine d'élus ont participé à plusieurs reprises à des réunions de travail.

M. Jean-Claude PARAVY confirme que des réunions de Maires ont eu lieu.

M. Daniel PEYSSONNERIE indique que le dossier d'aide moyen est de 10 000,00€. Cela est maigre pour réellement rénover un logement...

Mme Armelle DEVINANT explique que cohabitent des gros projets (par exemple l'ajout d'un ascenseur) comme des petits (par exemple, installation d'un siège dans une baignoire).

Les habitats indignes sont peu nombreux parmi les objectifs initiaux de l'OPAH car extrêmement compliqués à traiter. Ils sont souvent concernés par des indivisions, l'absence de copropriété... ils sont très long à traiter.

M. Yves BERTHIER rappelle que les propriétaires bailleurs ne pourront pas louer longtemps si l'éco-score de leur logement est mauvais (classes F et G).

Mme Elise SAUNIER estime qu'il y a beaucoup d'ingénierie dans le montage financier de l'OPAH. Pourquoi ne pas laisser l'instruction au dispositif « Ma Prime rénov » pour alléger les coûts ? Mme Armelle DEVINANT précise que la présence d'un opérateur est imposée par l'ANAH. Cette ingénierie sera puissante pour accompagner les projets. Elle correspond quasiment à un poste de travail équivalent temps complet.

Mme Elise SAUNIER demande quelles contreparties seront réclamées aux copropriétaires bailleurs ? Mme Armelle DEVINANT répond que les loyers seront encadrés.

Mme Elise SAUNIER rappelle qu'en France la situation du logement est actuellement très compliquée. Pourquoi ne pas attendre un peu ? Mme Armelle DEVINANT confirme et informe que le dispositif « Ma Prime Rénov » évolue. L'opérateur devra prendre en compte ces évolutions.

Le forfait de participation des communautés de communes est calé sur une participation de 800,00€ par logement à rénover (170).

M. Daniel PEYSSONNERIE demande si l'aide de l'ANAH est versée aux propriétaires ou à l'artisan ? Les délais de paiement de l'ANAH étaient relativement longs (entre 6 mois et 1 an).

Mme Armelle DEVINANT confirme que les aides sont versées au bénéficiaire directement. Elle sollicitera le délai moyen de versement des aides.

L'opérateur répondra même aux propriétaires de logements non éligibles et les orientera vers les autres services existants pour lesquels ils sont éligibles.

Elle rappelle que l'OPAH n'est pas un plan local de l'habitat (PLH).

M. Philippe VITTOZ demande comment les dossiers seront instruits et si les demandeurs en conflit avec les collectivités seront éligibles (non-paiement de facture d'eau, d'assainissement, non tri des

déchets...) ? Mme Armelle DEVINANT indique que les décisions d'attribution ne doivent pas être discriminantes. A ce titre, ces conflits ne pourront pas entrer en critère d'attribution.

M. Philippe VITTOZ demande si les 800,00€ versés par les communautés de communes par projet sont en plus ou compris dans les 14 800,00€ de contribution annuelle nécessaire au plan de financement ? Le Président lui répond que les 14 800,00€ ont été calculés en prenant en compte cette participation de 800,00€ par projet. Ils sont compris dans les 14 800,00€.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 02 mai 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE le contenu de la convention présentée ;
- ✓ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer la convention et tous actes nécessaires ;

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

02-Mise à jour de la liste des représentants de la communauté de communes Val Guiers au SMAPS ;

MM. Barthélémy PICHE et Philippe VITTOZ, respectivement représentants titulaire et suppléant de la CC Val Guiers au SMAPS, ont notifié à M. le Président leur volonté de démissionner de leurs fonctions.

Un nouveau titulaire et suppléant doivent être désignés.

Débat : M. Philippe VITTOZ rappelle que les suppléants sont liés à leur titulaire.

M. Yves BERTHIER se déclare candidat pour devenir représentant titulaire.

M. Philippe PERSON se déclare candidat pour devenir représentant suppléant.

L'ASSEMBLEE :

- ✓ DESIGNER M. Yves BERTHIER comme nouveau représentant titulaire pour siéger au comité syndical du SMAPS ;
- ✓ DESIGNER M. Philippe PERSON comme nouveau représentant suppléant pour siéger au comité syndical du SMAPS ;

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

03-Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs ;

Les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants sont tenus de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

Cette personne doit faire le lien entre la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et l'exécutif de l'établissement public. Elle doit également s'assurer que les documents publics sont bien communiqués aux personnes qui les demandent.

Il est proposé de désigner Stéphane MARTINOTTI, DGS, personne responsable de l'accès aux documents administratifs et Mme Aline MOLLARD, suppléante.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 02 mai 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE la désignation de M. Stéphane MARTINOTTI comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et Mme Aline MOLLARD, suppléante ;

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

ECONOMIE

Rapporteur : Monsieur le Président en l'absence de Monsieur Nicolas VERGUET, 2^{ème} Vice-président

04-Approbation de la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, la communauté de communes Val Guiers et ses communes membres ;

La commission Développement économique propose de reconduire des dispositifs d'aides aux entreprises et commerces de proximité en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La première convention concerne l'aide au commerce de proximité.

Les projets éligibles doivent être compris entre 5 000,00€ et 50 000,00€ HT.

Les communes pourront abonder les aides de la Région et de la communauté de communes.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 02 mai 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE le contenu de la convention présentée ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer la convention et tous actes nécessaires ;

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

05-Approbation de la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la communauté de communes Val Guiers ;

La commission Développement économique propose de reconduire des dispositifs d'aides aux entreprises et commerces de proximité en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La seconde convention concerne l'accompagnement de projets structurants et innovants, notamment de réindustrialisation. Elle permettra également à la communauté de communes de réabonder les fonds de l'association Initiative Savoie pour l'accompagnement des créations d'activités.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 02 mai 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE le contenu de la convention présentée ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer la convention et tous actes nécessaires ;

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, 3^{ème} Vice-président

06-Compléments à la délibération n°2023_03_28_10 portant attribution d'une subvention au CIAS Val Guiers pour 2023 ;

Lors du vote du budget 2023, le conseil communautaire a octroyé au CIAS Val Guiers, une subvention de fonctionnement de 309 005,88€.

Il est aujourd'hui nécessaire de préciser les dispositions de la délibération n°2023_03_28_10 portant attribution d'une subvention au CIAS Val Guiers.

En effet, l'objectif étant de verser la subvention en plusieurs fois afin de coller au plus près des besoins du CIAS. Un échéancier doit être approuvé.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver l'échéancier suivant :

Période de versement	Montant
1 ^{er} Semestre 2023	209 056,46 euros
2 ^{ème} Semestre 2023	99 949,42 euros

L'ASSEMBLEE :

- APPROUVE l'échéancier tel que proposé ;
- AUTORISE le Président à réaliser toutes les opérations nécessaires au versement de cette subvention et signer tous documents nécessaires.

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, 5^{ème} Vice-présidente

AJOUTEE-Rectification suite à des précisions de la CAF de la délibération de mise à jour des tarifs Enfance / Jeunesse 2023/2024 ;

Lors de sa séance du 18 avril 2023, le conseil communautaire a adopté les tarifs du budget annexe Enfance Jeunesse pour l'année 2023/2024 et a créé un tarif spécifique extrascolaire pour les familles domiciliées à l'extérieur du territoire de la communauté de communes en précisant que :

« Les familles domiciliées en dehors du territoire de la communauté de communes se verront appliquer la tranche la plus haute de façon systématique. »

Des précisions apportées depuis par CAF nous indiquent qu'afin de continuer à bénéficier de la prestation de service pour ces heures, il est nécessaire d'appliquer une modulation dans la tarification appliquée aux familles extérieures.

Par ailleurs, une expérimentation de « veillée » sera mise en place au centre de loisirs des Marmousets en juillet 2023 (1 veillée pour le groupe des maternelles de 18h30 à 20h30 et 1 veillée pour les élémentaires de 18h30 à 21h00). Aucun tarif n'existant pour ce service, il est nécessaire d'en adopter un. Sachant que ce temps d'accueil ne sera pas financé par la CAF puisque les heures sont financées à hauteur de 8h *maximum* par jour et par enfant, le tarif peut ne pas être modulé.

Les tarifs extra-scolaires des familles domiciliées à l'extérieur du territoire de la communauté de communes consistent en l'ajout d'une majoration d'1€ sur l'ensemble des tarifs, ce qui porte la tarification « extérieur » comme suit :

Accueils de loisirs 3/11 ans				
Accueils de loisirs 3/11 ans : "Mosaïque", "Les Marmousets" – Tarif extérieur				
Tarifs au QF	1/2 journée	Repas	Accueil complémentaire soir	Nuitée
Jusqu'à 499	03,80	05,60	02,20	06,00
De 500 à 799	05,80	05,90	02,20	07,10
De 800 à 1199	08,50	06,20	02,30	08,20
1200 à 1599	10,00	06,80	02,40	09,30
Egal ou supérieur à 1600	11,70	07,30	02,50	10,40

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE la modification des tarifs extérieurs ;
- ✓ APPROUVE la création du tarif veillée à 5,00€ par enfant ;

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

TRANSPORTS SCOLAIRES & MOBILITES

Rapporteur : Monsieur Claude LESAGE, 6^{ème} Vice-président

07-Bilan des recettes encaissées et des frais de gestion 2022/2023 entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la communauté de communes Val Guiers ;

Comme chaque année, il convient de dresser un bilan de gestion correspondant à l'activité scolaire 2022-2023. D'un commun accord, ce bilan est dressé au 15 janvier 2023, ce qui permet de prendre en considération une partie de l'activité saisonnière. De même, au-delà de cette date, il n'y a plus que de rares inscriptions.

1. Pour mémoire, la tarification régionale est la suivante

a)

QF	Inf. à 550	550-650	651-750	Sup. 750 ou non déclaré
Tarif TTC	40,00 €	70,00 €	105,00 €	140,00 €

Fratreries :

Premier et deuxième enfant : plein tarif

Troisième enfant : 50 %

Quatrième enfant : gratuit

La charte des transports scolaires donne plus de précisions sur les différents abattements.

b) Les autres usagers

200,00 € à l'année et 03,00 € le ticket unitaire.

2. Les frais de gestion

Enfants à 100 % : 40,00 € HT versés par la Région à l'AO2 ;

Enfants à 50 % : 20,00 € HT versés par la Région à l'AO2 ;

Enfants à 0 % : 40,00 € HT dus par l'AO2 à la Région.

3. Les frais bancaires

Pour chaque transaction bancaire, un prélèvement à la source est opéré par la banque (05 centimes de part fixe et 0,25% de part variable pour les transactions d'un montant supérieur ou égal à 15,00€, 3 centimes de part fixe et 0,20% de part variable pour les transactions d'un montant inférieur à 15,00€).

Ces frais sont remboursés par la Région, qui prend également en charge le coût du kit *Paybox* et des frais de fonctionnement correspondants.

La Région Auvergne Rhône-Alpes et l'AO2 conviennent d'arrêter les bilans des recettes encaissées pour la participation des familles aux transports scolaires (année scolaire 2022/2023) comme suit, de même pour les frais de gestions et les frais bancaires conformément aux tableaux ci-dessous. L'AO2 est la communauté de communes Val Guiers.

Recettes année scolaire 2022/2023

PERIODE DU 01/06/2022 au 15/01/2023

	HT	TTC (TVA de 10%)
Montant des recettes encaissées par l'AO2	91 661,36 €	100 827,50 €
Recettes à reverser à la région	74 798,86 €	82 278,75 €
1 ^{er} acompte versé par l'AO2	73 597,57 €	80 957,32 €
Restant à reverser par l'AO2	1 201,30 €	1 321,43 €

Frais de gestion année scolaire 2022/2023

	HT	TTC (TVA de 10%)
Enfants à 100 % Montant dû par la Région	25 840,00 €	28 424,00 €
Enfants à 50 % Montant dû par la Région	1 260,00 €	1 386,00 €
Total	27 100,00 €	29 810,00 €
1 ^{er} acompte versé par la Région	27 760,00 €	30 536,00 €
A rembourser par l'AO2	660,00 €	726,00 €

	HT	TTC (TVA de 10%)
Enfants à 0 % Montant dû par l'AO2	3 960,00 €	4 356,00 €
1 ^{er} acompte versé par l'AO2	4 080,00 €	4 488,00 €
A rembourser par la Région	120,00 €	132,00 €

Frais bancaires année scolaire 2022/2023 :
Ils s'élèvent à 267,42 euros (pas de TVA).

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 02 mai 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** le bilan des recettes, les frais de gestion et les frais bancaires pour l'année 2022-2023 et les reversements correspondants tels que susvisés ;
- ✓ **FAIT** sienne les recettes à venir (hormis les tickets unitaires) et les relances des familles pour les sommes impayées ;
- ✓ **MANDATE** le Président pour la signature de toutes pièces nécessaires à ce dossier

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

C)-Questions diverses

Rapport sur les travaux des commissions communautaires :

Président : Les représentants des sociétés XP Fibre et Constructel (responsables du déploiement de la fibre optique en Savoie) participeront au Bureau communautaire du 13 juin pour évoquer le déploiement de la fibre en aérien sur de nouveaux poteaux. Ceux d'ENEDIS ne pouvant être utilisés. M. Philippe VITTOZ demande que le responsable technique de Constructel soit présent. A La Bridoire des travaux ont endommagé des enrobés et la remise en état a été réalisée avec un enrobé d'une autre couleur.

Finances, Monsieur le Vice-président Philippe VITTOZ : La commission finances sera sollicitée pour participer à la rédaction d'un protocole lié au passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Une réunion s'est tenue le 22 mai sur le sujet des transferts des excédents et de trésorerie des CCAS au CIAS avec des représentants de S^t Genix-les-Villages, de Pont de Beauvoisin et du service de gestion comptable. L'objectif était de donner à chacun les mêmes explications de calcul des montants en jeu. Les communes devront partager ces éléments et revenir vers la communauté de communes et le CIAS.

Les participants à la réunion confirment les propos de Philippe VITTOZ.

M. Daniel PEYSSONNERIE confirme que la situation paraît plus claire. Mme Myriam FERRARI rappelle qu'il existe encore des zones d'ombre sur les aides apportées par les autres communes (La Bridoire et Domessin) au CCAS de Pont de Beauvoisin avant le transfert de la compétence.

M. Philippe VITTOZ indique que ces chiffres pourront être retrouvés par les communes concernées.

Affaires sociales, Monsieur le Vice-président Jean-Claude PARAVY : Il informe l'assemblée de l'embauche de la responsable Vie locale, Madame Emilie CHAPPAZ, actuelle directrice d'un CCAS de l'agglomération chambérienne. Elle prendra ses fonctions au mois d'août 2023.

Petite enfance & Enfance jeunesse, Madame la Vice-Présidente Marie-France PICARD : Les nouveaux tarifs seront applicables dès septembre 2023.

Un camp de quelques jours sera organisé cette année par le centre de loisirs de S^t Genix-les-Villages.

Point sur le salon 1^{er} Job annulé cette année : De nombreux ratés ont été constatés dans l'organisation. La commission sera sollicitée à nouveau pour en redéfinir le contenu : 1^{er} job ? Job

d'été ? Un évènement Val Guiers ? Avant-Pays Savoyard ? Tout doit être remis à plat d'ici septembre pour organiser l'édition 2024.

Les services ont participé à une présentation du Fond Social Européen Plus (FSE +) pour étudier la possibilité de financer un poste déjà existant.

Transport scolaire, Monsieur le Vice-président Claude LESAGE : Lors du Bureau communautaire du 02 mai, il a été demandé d'indiquer le coût total de la prise en charge des élèves aux familles. Une phrase le stipule déjà sur notre site Internet. Il est impossible de le mentionner sur le site régional.

Mme Elise SAUNIER regrette que le grand nombre d'inscriptions impose des grands cars et ces grands cars, ne pouvant passer partout, nécessitent la suppression d'arrêt...

Les inscriptions sont lancées jusqu'au 15 juin. Grand changement cette année, la région a mis en place des pénalités pour les retardataires. Le montant des pénalités est de 30,00€.

Une information sera diffusée sur panneau Pocket pour alerter les familles.

Sur 850 élèves habituels, 300 étaient déjà inscrits hier.

Travaux, Monsieur le Vice-président Christian BERTHOLLIER : Zone d'activités économiques de la Sage (Domessin) : Aménagement en cours de l'enrobé définitif.

Zone d'activités du Contin : Etude de maîtrise d'œuvre en cours pour achever l'aménagement de la ZAE.

Local Ados de Pont de Beauvoisin : L'appel à candidature s'achève cette semaine.

M. Christian BERTHOLLIER indique qu'une demande de financement au fond vert est en cours pour compléter le plan de financement suite au refus de subvention de la Région.

Culture & Communication, Madame la conseillère déléguée à la culture et la communication

Elise SAUNIER : Culture : Une formation est organisée par la compagnie « Les petits détournements » dans le cadre de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) pour les comités des fêtes, associations, tout organisme qui organise des évènements. Deux dates sont prévues en juin sous la forme de deux demi-journées sur des aspects techniques, son, lumière, ingénierie culturelle.

Le Président et Mme SAUNIER ont rencontré le propriétaire du château de Montfleury. Il abrite une collection exceptionnelle d'armes et de vélos. Très peu de choses sont organisées pour la pérennité des collections. Des organismes de soutien potentiel seront approchés pour proposer des garanties.

M. Alain PERROT demande s'il souhaite donner ses collections ? Le château a été donné à ses héritiers et les collections à une association dont il est président.

Le château n'est pas classé.

Une réunion a été organisée avec les écoles, avec les élus de Val Guiers et des représentants des parcours artistiques. Cela a permis d'obtenir des retours des écoles sur les opérations culturelles menées par le territoire. Les écoles ont des projets culturels relativement variés.

Une proposition de subventions a été présentée au Bureau communautaire par la commission Culture pour soutenir plusieurs évènements. Un dossier n'a pas été validé par le Bureau. Il sera révoqué le 13 juin.

Les 3 commissions « Culture » se sont réunies à nouveau pour poursuivre l'organisation d'un évènement culturel commun.

M. Philippe VITTOZ aimerait que le Bureau ait connaissance des éléments de coût.

Mme Elise SAUNIER demande si le projet soulève d'autres remarques que financières.

M. Daniel PEYSSONNERIE estime qu'organiser l'évènement sur trois sites sera compliqué.

M. Jean-Pierre DREVET SANTIQUÉ demande comment l'évènement sera organisé ?

Mme Elise SAUNIER indique qu'une ligne logistique est prévue au budget pour l'organisation technique sur site.

Rapport sur les travaux des Syndicats intercommunaux :

SIAEP, Monsieur Yves BERTHIER : Les travaux de la Ribaudière à S^t Genix-les-Villages sont terminés. La révision du schéma directeur de l'eau potable a débuté et avance bien. Pas d'inquiétude pour le moment sur l'approvisionnement en eau potable.

SYCLUM, M. Daniel LOMBARD : Le SYCLUM doit faire face à de nouvelles obligations sur les biodéchets. De nouvelles collectes doivent être organisées.
La distribution des bacs jaunes a débuté en Isère. Le tour de la Savoie viendra.

SIEGA, Monsieur Christian BERTHOLLIER : Des travaux ont débuté à Domessin pour que la Fruitière puisse séparer sa station d'épuration (STEP) du réseau public. Les eaux de rejet de cette STEP devront être rejetés dans le Guiers. L'Aigue Noire ne peut les assimiler.

SDIS, Monsieur Christian BERTHOLLIER : Le SDIS a débuté la refonte du Schéma départemental de la couverture des risques. Il devrait être validé d'ici la fin de l'année.

SIAGA, Monsieur Alain PERROT : Un Bureau est organisé le 24 avril prochain et un conseil syndical le 31 mai. Des actions de communication ont eu lieu dans le milieu scolaire pour visiter le musée des Echelles. Une nouvelle campagne de communication sera organisée l'année prochaine.

Questions diverses :

Mme Elise SAUNIER demande où en sont les dossiers de construction des nouvelles casernes de gendarmerie ? Le DGS répond qu'une réunion avec la DDT doit avoir lieu pour caler les procédures administratives de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

M. Daniel PEYSSONNERIE indique que le sujet du classement du foncier envisagé dans le PLU de Pont ne devrait pas être un problème.

Petite ville de demain : Les signatures des conventions cadre interviendront le vendredi 02 juin à 14h30 à Pont de Beauvoisin et 17h à S^t Genix-les-Villages.

Mme Elise SAUNIER rappelle que lors d'une rencontre, les représentants des écoles ont rappelé aux élus présents que le financement des sorties natation étaient une vraie difficulté car elles mobilisent la quasi-totalité de leur budget, limitant la possibilité de financer autre chose.

Le Président lève la séance à 22h10.

Le prochain Bureau communautaire : Mardi 13 juin 2023 à 18h30.

Le prochain Conseil communautaire : Mardi 27 juin 2023 à 19h00.

Fait à Belmont-Tramonet le 26 mai 2023

Le Président
Paul REGALLET



Le Secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Claude Paravy.